

L'AUDIT QUI VALIDE LA STRATÉGIE DE PUBLIFIN P. 4

immo

Rocco Forte, une chaîne d'hôtels qui veut grandir

LE SOIR

TOUR DE FRANCE
Chris Froome est déjà en jaune
P. 24 & 25



PHOTOGRAPHIE
Michael Wolf, un regard qui révèle les villes P. 23



LE DÉBAT
Le plein-emploi, mais à quel prix ?
P. 12

TECHNOLOGIE
Les caméras de surveillance envahissent les maisons
P. 13

OPÉRA
Le « Pinocchio » de Boesmans triomphe à Aix
P. 21



LE SOIR
Un mois après le scandale, le dépit des travailleurs du Samusocial. Un reportage à lire dans notre édition hebdomadaire.



La voiture électrique s'impose plus vite que prévu

Les voitures roulant exclusivement avec un moteur thermique vont-elles disparaître plus vite que prévu ? On peut le penser en analysant le développement croissant de Tesla, mais surtout la mutation des grands constructeurs comme Volvo, qui annonce l'abandon des moteurs à combustion d'ici 2019. P. 2 & 3

Développement durable : le grand bluff belge

Les membres de l'ONU doivent détailler leurs efforts en la matière. La Belgique s'est octroyé un beau bulletin. Trop beau, selon les experts.

Le 18 juillet prochain, la Belgique présentera à l'ONU un rapport intitulé : *Chemins vers un développement durable*. Comme tous les membres de l'assemblée, le Royaume est invité à détailler ce qu'il fait pour mettre en œuvre les objectifs définis par les Nations unies pour « l'humani-

té, la planète et la prospérité ». Ce n'est pas la ministre du Développement durable, Marie-Cristine Marghem (MR), mais bien Alexander De Croo (VLD) qui défendra à New York ce bulletin positif qui insiste sur les multiples actions entreprises par les différents niveaux de pouvoir belges en matière de santé, lutte

contre la faim et la pauvreté, égalité hommes - femmes, climat, etc.

Cet exercice d'auto-congratulation sera certainement apprécié à l'ONU, mais il fait grincer des dents au pays. Le Conseil fédéral de développement durable (CFDD), qui représente la société civile, dénonce une « *présen-*

tation trop réjouissante » et des « *propositions optimistes* ». Et de pointer les différences entre ce que prévoit le cadre légal en Belgique et l'effet réel des structures et plans mis en place.

Les observateurs analysent ce rapport à la lumière de la campagne belge pour obtenir un siège non permanent au conseil

de sécurité de l'ONU. Un fonctionnaire accuse : « *La ministre Marghem ne moque totalement du développement durable, mais le gouvernement a compris que cela peut servir pour faire les doux yeux aux pays qui feront un choix l'an prochain.* » ■

► P. 6 NOS INFORMATIONS

Hambourg se prépare à un G20 sous haute tension

Donald Trump se rend en fin de semaine à un sommet du G20 en Allemagne sous haute tension du fait des choix politiques controversés de Washington. Le tir d'un missile intercontinental par la Corée du Nord, capable selon

des experts américains d'atteindre l'Alaska, et les tensions américano-chinoises qui en découlent, viennent s'ajouter à une longue liste de sujets conflictuels. Elle porte principalement sur les divergences autour du climat et du commerce entre le

nouveau président américain et la plupart des autres dirigeants des pays les plus industrialisés et émergents réunis vendredi et samedi à Hambourg.

Par ailleurs, les organisateurs attendent plus de 100.000 protestataires, tandis que

la police estime entre 7.000 et 8.000 le nombre d'extrémistes de gauche pouvant être violents, y compris venant de l'étranger. ■

► P. 10 & 11 NOTRE DOSSIER

L'ÉDITO

Michel De Muelenaere



MIEUX ENCADRER L'ESSOR DES VOITURES MOINS POLLUANTES

Dans le petit monde automobile, les continents dérivent. Tous les constructeurs logent vers de nouveaux horizons. Certains avec conviction et détermination. D'autres à reculons, contraints et forcés. Électriques, hybrides, hybrides rechargeables, les nouveaux moteurs

sont en plein essor. Jusqu'ici, à l'exception de la technologie hybride qui équipe désormais des véhicules accessibles à (presque) tous, ces développements restent confinés à un public de nantis ou d'ultra-convoitables. Même les pouvoirs publics qui pourraient massivement convertir certains de leurs flottes restent frileux. Mais il y a du neuf. Premier grand constructeur à le faire, Geely/Volvo annonce qu'il renoncera au bon vieux moteur à combustion interne dès 2019. Nul philanthrope, nul engagement écologique. Que du calcul industriel. La technologie électrique est de moins en moins chère. Celle des carburants fossiles classique l'est de plus en plus - dame, il faut même respecter les normes ! Et le paysage évolue. Le diesel est sur un siège éjectable. Les inquiétudes

face à la pollution de l'air, les fraudes aux normes de pollution vont avoir sa peau. Un peu partout on songe à le bannir des centres-villes. L'essence n'est pas mieux lotie : la nécessité de réduire les émissions de CO₂, dont le transport est une source croissante, lui impose une cure d'amincissement insupportable sans une percée technologique majeure.

Les industriels font leur job, les autorités doivent faire le leur

C'est du côté de l'électricité qu'on la cherche. La technologie est parfaite. Le prix des voitures reste un obstacle. Mais les progrès s'enchaînent. Restera à réduire les impacts environnementaux au maximum. Sans

oublier que l'objectif n'est pas de remplacer des embouteillages de voitures thermiques par des bouchons de voitures électriques. Les industriels font leur job, les autorités doivent faire le leur pour accompagner, encadrer et contrôler. Chez nous, on peine à distinguer une logique. Certes le rattrapage des accises entre l'essence et le diesel va rendre ce dernier encore moins intéressant. Certes, des zones basse émission à Bruxelles et dans plusieurs villes flamandes vont donner un nouveau signal à l'égard des voitures les plus polluantes. Mais nul ne semble se soucier de l'impact d'une popularisation des véhicules électriques sur le réseau de distribution. Par ailleurs, la fiscalité automobile reste un mystère. Le statut des voitures de société favorise toujours les

véhicules diesel comme le montrent les ventes. Les déductions fiscales pour l'achat de véhicules plus « propres » ne bénéficient qu'aux entreprises. A Bruxelles et en Wallonie, la fiscalité pénalise même les véhicules hybrides par rapport aux voitures classiques. Il y a de l'ordre à mettre dans tout cela et avec détermination si on veut favoriser l'émergence plus rapide d'un parc automobile plus « vert ».



MÉTÉOROLOGIE	11	MOTS CROISÉS & SUDOKU	17	BANDE DESSINÉE	22
PETITES ANNONCES	11	MÉTÉO & LOTÉRIE	17	TÉLÉVISION	27
RÉGIONS	14 À 16	MARCHÉS	18	PETITE GAZETTE	28

229-99102

Comparer les promos ?

Pas besoin.

Regardez vite en p.3

colruyt

La Belgique en campagne à l'ONU

DÉVELOPPEMENT DURABLE Le rapport volontaire servira la cause, mais est critiqué

- Exercice d'auto-congratulation belge à l'ONU sur le développement durable.
- Un discours critiqué en interne et qui cache une campagne moins désintéressée.

Voilà il y a bientôt deux ans, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait les « objectifs de développement durable » pour 2030. Dix-sept objectifs, 169 cibles « pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Eradiquer la pauvreté et la faim, assurer l'égalité et la dignité, lutter contre la dégradation de la planète et les changements climatiques, assurer à tous vie prospère et épanouissante, veiller à ce que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature, garantir la paix. Tout cela en partenariat avec la société civile. Le rêve...

Particularité : cet effort pour un monde meilleur concerne tous les pays, pas seulement les plus pauvres. Autre particularité, les États sont invités à rendre compte de ce qu'ils font pour contribuer à ce « programme de développement durable ». Ce suivi prend la forme d'un « rapport volontaire national » dans lequel chaque Etat fait l'état de lieux et annonce ses plans pour progresser. En 2016, 22 pays parmi lesquels l'Allemagne et la France, s'y étaient déjà prêtés. Cette année, ce sera au tour de 44 autres, dont le Bénin, l'Afghanistan, les Pays-Bas, le Pérou et... la Belgique. Ce sera le 18 juillet, devant un forum spécial « à haut niveau » de l'ONU, à New York.

Pour l'occasion, la Belgique a donc préparé son propre



La campagne pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité bat son plein. Et tout fait farine au moulin. ■ REPORTERS

bulletin : « Chemins vers un développement durable ». La présentation incombera au ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo (VLD). Le ministre du Développement durable, Marie-Christine Marghem (MR), n'effectuera pas le déplacement, confirme son cabinet. Le moment est important. Dans son rapport, la Belgique insiste sur les multiples actions entreprises par les différents niveaux de pouvoirs en matière de santé, de lutte contre la faim et de la pauvreté, de climat, d'égalité entre hommes et femmes, de villes durables, etc. Elle ne perd pas une occasion d'insister sur le

soutien qu'elle apporte aux pays les plus défavorisés.

Cet exercice d'auto-congratulation passera sans doute très bien à New York, mais en interne, il est diversement apprécié. Dans un avis unanime, le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) qui représente la société civile (entreprises, syndicats, ONG, etc.) se montre peu convaincu. « Il existe une différence entre le fait de décrire ce qui existe ou ce qui devrait exister sur la base du cadre légal et le fait d'indiquer si ces structures et plans fonctionnent ou exercent un effet réel ». Parlant de « présentation trop réjouissante » et

Peut mieux faire

Au top du durable, la Belgique ? Morceaux choisis : « Les modes de consommation dominants ne sont pas assez durables », dit le CFDD. L'objectif de réduire de 380.000 personnes la population confrontée à un risque de pauvreté ou d'exclusion ? « Ce nombre ne cesse d'augmenter ». Les économies drastiques « pourraient avoir des conséquences négatives sur la réalisation des objectifs ». « Il n'est pas correct de présenter la Belgique comme un donateur relativement important en matière de financement climatique ». Et on n'accorde « pas assez d'attention » à la transition vers une société bas carbone.

de « propositions optimistes », le CFDD enfonce le clou : « Les lecteurs du rapport peuvent avoir l'impression que notre pays dispose d'un plan d'action politique robuste et national pour parvenir à une transposition cohérente et contrôlée des objectifs de développement durable ». Les mauvaises langues rappellent que depuis octobre 2015, on attend le plan fédéral de développement durable. L'an dernier, le Bureau du Plan avait évalué : sur les 13 indicateurs chiffrables de l'ONU (parmi 31), huit évoluent défavorablement. Parmi les 18 autres, six évoluent favorablement.

Tous les observateurs analysent l'attitude de la Belgique à la lumière de la campagne pour dé-

crocher un siège non permanent au conseil de sécurité de l'ONU pour 2019-2020. « La ministre Marghem se moque totalement du développement durable, mais le gouvernement a compris que, cette fois, cela peut servir pour faire les doux yeux aux pays qui choisiront l'an prochain », grince un fonctionnaire. Du côté d'une organisation membre du CFDD, on constate aussi cette vision « très utilitariste » du dossier. « L'intérêt est de participer à des réunions, d'être visible, personne ne le cache. L'objectif c'est bien la campagne pour le siège au Conseil de sécurité ».

« On ne constate pas de volonté politique d'assurer une cohérence et une coordination » LE CONSEIL FÉDÉRAL

Sur le fond, le rapport belge est critiqué pour son « manque de nuance, d'autocritique et de vision ». La société civile a une nouvelle fois été consultée en catastrophe, « alors que depuis le lancement de l'idée du rapport, on disposait de tout le temps pour une vraie participation ». Dernier constat : il est toujours compliqué de faire travailler ensemble les différentes entités du pays. Si l'intérêt pour le développement durable progresse, chacun œuvre dans son coin - Régions, fédéral, administrations... « Notre structure institutionnelle est complexe, mais cela peut être un avantage, soufflé-t-on au conseil fédéral. Cela permet de prendre les mesures au niveau le plus pertinent ; les uns peuvent apprendre des autres. Mais on ne constate pas de volonté politique d'assurer une cohérence et une coordination entre différents niveaux de pouvoirs et au sein de chaque niveau de pouvoir entre chaque département. » ■

MICHEL DE MUELENAERE

Silence assourdissant des avocats, surtout sur leurs honoraires

KAZAKHGATE Les avocats de Chodiev invoquent à raison le secret professionnel, mais en abusent-ils pour tout couvrir ?

Est-on bien certain que l'avocat-député Armand De Decker (MR) aura quoi que ce soit à confier ce vendredi à la commission d'enquête « Kazakhgate » ? Ne lui suffira-t-il pas d'invoquer le « secret professionnel » (article 458 du Code pénal), utili-

sable même lorsqu'il s'agit de dissimuler des faits et gestes qui échappent de toute évidence au métier d'avocat ? Et ne pourra-t-il pas en outre se retrancher derrière une injonction au silence qu'il aurait reçue de la part de son bâtonnier, comme le permet l'ar-

ticle 473 du Code judiciaire ? « Le secret professionnel est une valeur absolue (et) supérieure », est venu rappeler ce mercredi, fort à propos, l'ancien bâtonnier francophone de Bruxelles Stéphane Boonen. « Et le bâtonnier a le droit d'imposer à l'avocat le principe de précaution, lui donner l'injonction de ne rien dire. »

questions de la commission d'enquête « Kazakhgate », invoquant ce même secret professionnel. Il a juste signalé que cette attitude lui a été imposée par le bâtonnier de l'ordre néerlandophone des avocats de Bruxelles, Patrick Dillen.

Pourtant, la justification du montant des honoraires de Dirk Libotte aurait déjà été un bon sujet d'audition. Les factures nous sont inconnues, mais l'analyse du seul compte HSBC de M^{me} Catherine Degoul - l'avocate française de Chodiev qui a enrôlé M^{me} Libotte - montre onze versements effectués entre le 19 mai 2010 et le 5 juin 2012 au bénéfice du cabinet Stibbe (qui emploie M^{me} Libotte) puis au bénéfice de la SPRL Dirk Libotte. Pour moins de 1.000 heures prestées, le total des honoraires versés est de 1,65 million d'euros, dont la plus grande partie (1.461.259,99 euros) versés directement à la SPRL Dirk Libotte à partir du 12 octobre 2011 (la firme Stibbe n'a perçu que des caecahuètes ; elle nous a par ailleurs signalé ce mercredi que « Dirk Libotte a récemment quitté l'entreprise »).

Fait remarquable sur lequel la commission aurait sans doute aimé s'interroger : la SPRL Dirk Libotte se met en liquidation en 2012, liquidation clôturée en juillet 2012, mais sans que soient jamais déposés à la Banque nationale les comptes de la société postérieurs au 30 septembre 2011. En clair : pas la moindre mention de la BNS du 1,46 million d'euros perçu de la part de Chodiev entre octobre 2011 et juin



M^{me} Libotte a eu l'audition la plus brève de cette enquête. ■ PHOTONES

EN COURSES

Chodiev cité à comparaître

La commission a décidé de citer officiellement Patokh Chodiev à comparaître. La citation lui sera signifiée par huissier - en toute logique à son domicile moscovite. Problème : il ne peut y avoir de contrainte physique à l'international que pour des infractions encourant au moins douze mois de prison (ce qui n'est pas le cas d'une non-comparution en commission d'enquête). Ensuite, l'intéressé dispose de 90 jours pour s'exécuter. Mais dans 90 jours, où en sera une commission qui achève ses auditions ce 21 juillet ? Reste la volonté de la Chambre de ne pas laisser impunie une non-comparution. ■

ALAIN LALLEMAND

AL.

NANDRIN
La belle en Condroz

AVIS D'ENQUÊTE

Constitution des zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine potabilisable « Marname »

Concerne la demande de la société coopérative Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin, Tinkot et environs, route du Condroz, 319 à 4650 NANDRIN en vue de constituer les zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine potabilisable « Marname ».

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 10 juillet 2017

Date d'affichage de la demande : 4 juillet 2017
Date d'ouverture de l'enquête : 10 juillet 2017
Durée de l'enquête : 30 jours. L'enquête publique est suspendue du 16 juillet au 16 août.

Date, heure et lieu de clôture de l'enquête : le 10 septembre 2017 à 11h00, Administration communale - Place Ovide Musin n° 3 à 4650 NANDRIN ;

Le bourgmestre, Porté à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h, du mardi au mercredi de 14h à 17h et le jeudi de 16h à 19h30 ou sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et un urbanisme (Xavier CALLEBAUT, 085/51 94 90) à l'administration communale, Place Ovide Musin, 3 à 4650 NANDRIN.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, à NANDRIN, auprès de Xavier CALLEBAUT, 085/51 94 90.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale (Place Ovide Musin, 3 à 4650 NANDRIN) dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de fin de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent délégué à cet effet.

CA. 23114870/G4-B

Le silence de Libotte

Pourquoi ce débat et cette mise au point utile ? Parce que ce mercredi, s'il a accepté de se présenter physiquement, le principal avocat pénaliste belge de Patokh Chodiev, Dirk Libotte, s'est par contre refusé à la moindre déclaration ou la moindre réponse aux

2311719

Nandrin (Province de Namur) - SOUS PROCÉDURE D'AMÉNAGEMENT VOLONTAIRE (la n° 2017/01)

Demande de société à Bruxelles 378 338

Avis de Dole de mise en œuvre et Date d'expiration

concomitamment aux Dispositions de l'arrangement volontaire de la société d'entreprise volontaire

arrangement, CVA/1 à l'égard de la Société en date de 5 avril 2017 (qui a été approuvée lors d'une assemblée des créanciers et des membres le 31 mai 2017)

47/2017

Les titres en matière dans le présent avis ont la signification donnée au CVA.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ concomitamment à l'article 4.2 des Dispositions du CVA, que :

1) conformément à l'article 4 des Dispositions, la Date de mise en œuvre est le 29 juin 2017 ;

2) conformément à l'article 10.2 des Dispositions, la Date d'expiration pour la soumission des Reclamations en vertu du CVA est le 10 septembre 2017 ;

Si vous souhaitez que vous avez une Reclamation en vertu de CVA, vous devez remplir un Formulaire de Reclamation et le déposer dès que possible par les Supérieurs au plus tard à la Date d'expiration du 01 octobre 2017. Avant l'expiration en vertu du CVA, vous pouvez recevoir un paiement à l'égard d'un formulaire de Reclamation reçu par les Supérieurs avant la Date d'expiration. De plus, toutes les informations ainsi que les Formulaires de Reclamation sont disponibles sur <http://www.cva.be>.

Les Créanciers ayant des questions sur le CVA ou sur la manière de soumettre un Formulaire de Reclamation peuvent contacter les Supérieurs au +32 (0) 20 7051 0160 ou par e-mail à cva@nandrin.com.

Van Boven, Slijpen, Hamis, Akin Hudson and Joazeiro Hooft-Schrijvers, avocats.